



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

URSSAF

Question écrite n° 115226

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les revendications exprimées par les commissaires enquêteurs en relation avec les prélèvements effectués sur les indemnités qu'ils perçoivent des collectivités. Bien que le statut social des collaborateurs occasionnel du service public soit affilié au régime général de la sécurité sociale, les commissaires enquêteurs s'opposent aux prélèvements effectués sur leurs indemnités au titre de la maladie et de la vieillesse, tout en acceptant de cotiser au titre de la CSG et de la CRDS. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend réserver à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115226

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 64